Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260420-DEL2026_30-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-30 du 20.04.2026 – (5.3)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

L'An deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTIER Magali, Maire ;

Etaient présents : ROUAULT Delphine, PIEDERRIERE Olivier, CRESPEL Cécile, LEVREL Didier, JOSSE Martial, ROIG Marie-Hélène, GUILLOTO-SALAÜN Alexandra, PAUTREL Julien, COUSINARD Claire-Marie, GUILLOU Maël, HAQUIN Floriane, BIGOT Alexandre, BARFF Manuel, GEORGELIN Hugo, CRESPEL Laurine, ORINEL Léna,

Absents : BOUILLEROT Céline a donné pouvoir à PIEDERRIERE Olivier, DENIS Hugo a donné pouvoir à LEVREL Didier

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **Présents : 17** **Votants : 17+2**

Date de convocation : 13/04/2026 Secrétaire : M. PIEDERRIERE Olivier

DEL2026_30 Nomination membres du CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, et R 123-7 à R 123-15,
Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par délibération du conseil municipal,
Considérant que la présidente du CCAS est de droit la Maire,
Considérant que le CCAS est composé des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal, ainsi que des membres nommés, par la maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune,
Madame la Maire propose de fixer à 8 le nombre des membres, en plus de la Présidente, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre par le maire et de procéder au vote pour l'élection des membres élus en son sein pour le conseil d'administration du CCAS.

La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

- Mme Delphine ROUAULT
- Mme Marie-Hélène ROIG
- M. Martial JOSSE
- Mme Alexandra GUILLOTTO SALAUN

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
De Valider le nombre de 8 membres, plus la présidente soit 9 membres pour le conseil d'administration du CCAS.

Ayant obtenu l'unanimité des votes, les conseillers municipaux ci-dessus ont été proclamés membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260420-DEL2026_30-DE

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme.
La Maire,

Magali GAUTIER